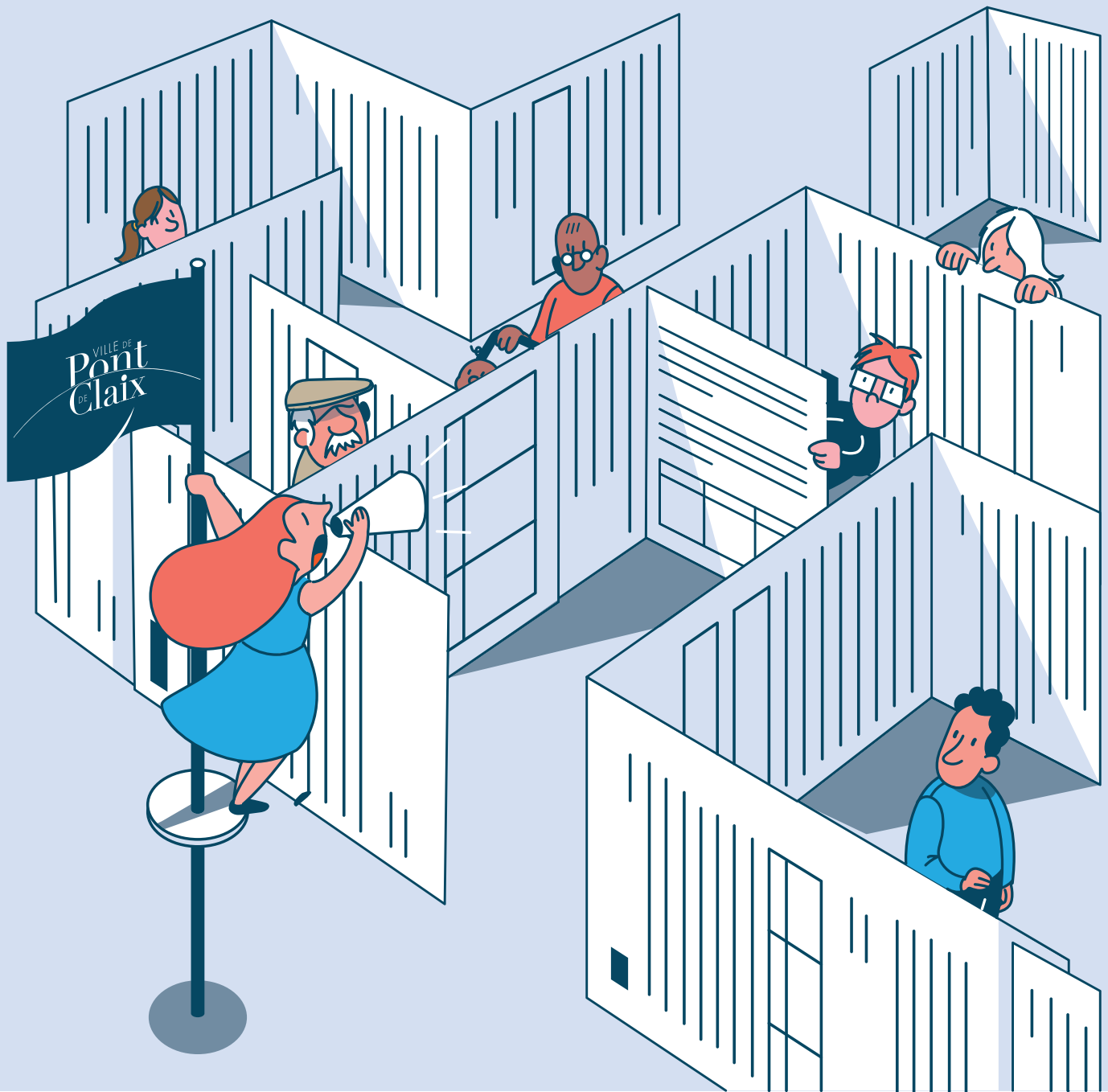


# LIVRET DES DROITS SOCIAUX

Mieux connaître vos droits



# Faire progresser les droits sociaux des Pontois

**Chère Pontoise, Cher Pontois,**

Ce livret des droits sociaux a été conçu par la Ville de Pont de Claix dans le cadre de l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Non-Recours ».

Le non-recours désigne le fait d'avoir des droits, mais de ne pas en bénéficier, souvent parce qu'on n'en a pas fait la demande, par manque d'information ou face à des démarches complexes. La Ville a été retenue par l'État pour mener des expérimentations pour lutter contre ce phénomène.

Sur ce sujet, nous sommes convaincus qu'il est indispensable de simplifier et d'automatiser l'accès aux droits, mais aussi qu'il faut améliorer l'information des habitants. À travers ce livret, nous souhaitons donc vous proposer une présentation claire, pratique et accessible des principaux droits sociaux, afin que chacun puisse mieux comprendre ses droits, repérer les démarches à entreprendre, et ne passe pas à côté de ce qui lui revient.

À Pont de Claix, nous agissons chaque jour pour renforcer l'accès aux droits de tous et soutenir les personnes les plus en difficulté. Ce livret, fruit du travail de nos services, a été conçu afin que chacun puisse mieux comprendre ses droits, repérer les démarches à entreprendre, et que personne ne passe à côté de ce qui lui revient..

Les services de la Ville restent à votre écoute sur ce sujet.

Bien à vous,

**Christophe FERRARI**  
Président du CCAS de Pont de Claix  
Maire de Pont de Claix  
Président de Grenoble-Alpes Métropole

# SOMMAIRE

<b>Service social</b> .....	<b>4</b>
<b>Aide juridique</b> .....	<b>5</b>
<b>Santé</b> .....	<b>6</b>
<b>Handicap</b> .....	<b>10</b>
<b>Logement</b> .....	<b>13</b>
<b>Emploi et insertion</b> .....	<b>17</b>
<b>Exclusion et précarité</b> .....	<b>20</b>
<b>Mobilité et transports</b> .....	<b>23</b>
<b>Culture, loisirs et lien social</b> .....	<b>26</b>
<b>Personnes âgées</b> .....	<b>30</b>
<b>Jeunes</b> .....	<b>35</b>
<b>Famille</b> .....	<b>39</b>
<b>Simuler vos droits</b> .....	<b>42</b>
<b>Annuaire</b> .....	<b>43</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>46</b>

# SERVICE SOCIAL

> **J'ai besoin d'aide dans mes démarches administratives en lien avec le logement, ma recherche d'emploi, ma santé ou mon handicap, etc.**



**Les travailleurs sociaux** sont là pour m'aider, m'accompagner, me donner des informations et me réorienter si besoin.

## Où aller pour prendre un rendez-vous ?

- **Service Local de Solidarité (SLS)**  
14 Rue Mozart, Pont de Claix  
04 38 75 10 20
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**  
**(pour les + de 60 ans)**  
27 Avenue Antoine Girard, Pont de Claix  
04 76 29 80 20

> **J'ai besoin de parler avec un(e) psychologue**



**Le lieu d'écoute** me permet d'échanger en toute confidentialité avec un(e) psychologue du **CCAS**. Ce lieu est ouvert à tous les Pontois (enfants, adolescents, parents, adultes, etc.) quelle que soit leur situation familiale, administrative et sociale.

## Où aller pour prendre un rendez-vous ?

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**  
27 Avenue Antoine Girard, Pont de Claix  
04 76 29 80 20

# AIDE JURIDIQUE

## > J'ai été victime d'une infraction



Je peux **déposer une plainte**, pour décrire les faits qui me sont arrivés et déclencher une enquête.

Cela peut mener à un éventuel jugement de l'auteur des faits par le tribunal.

## Où aller pour déposer plainte à Pont de Claix ?

- **Gendarmerie**  
7 Rue du 19 mars 1962



Je peux déposer plainte dans n'importe quelle gendarmerie ou commissariat

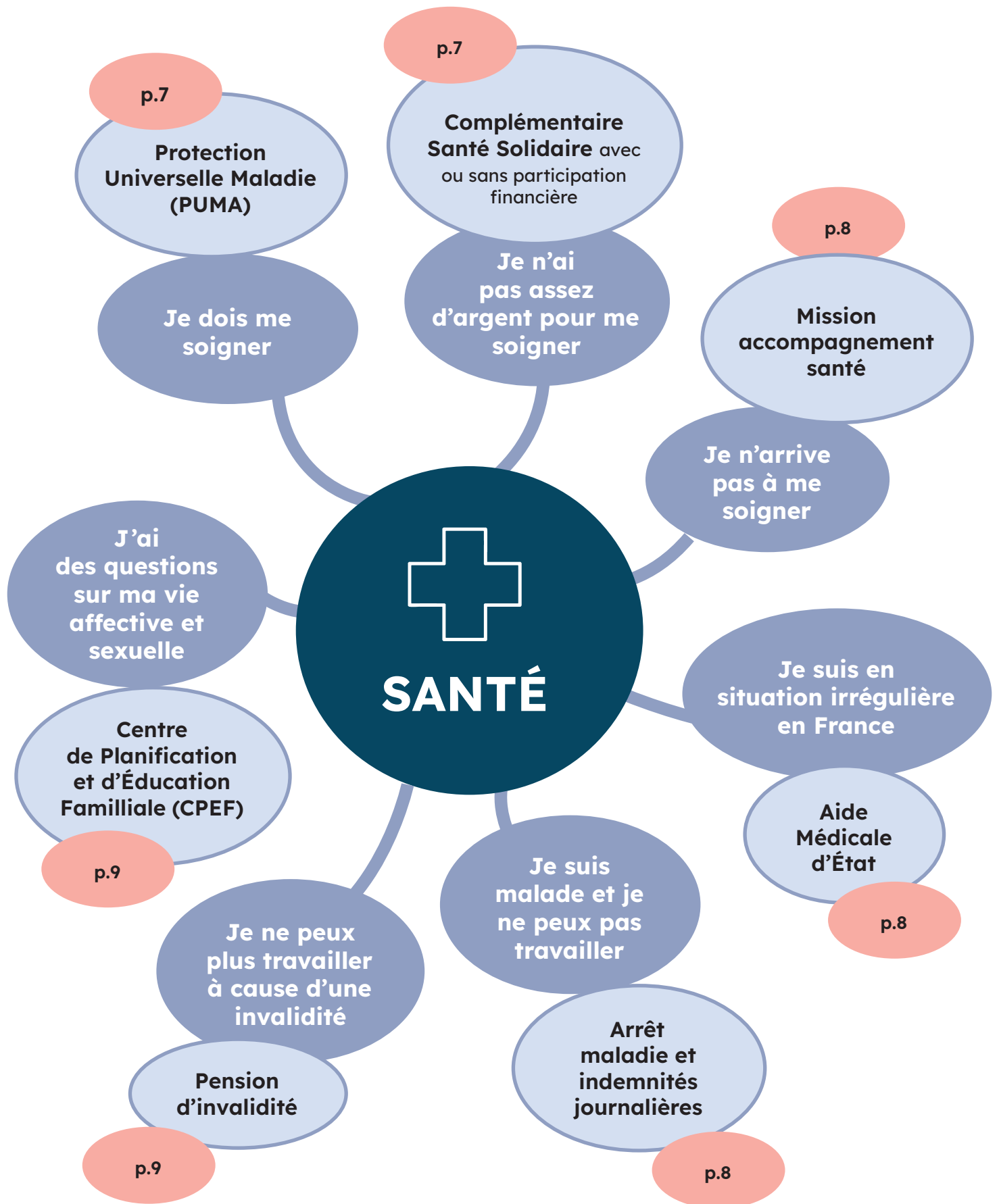
## > J'ai besoin d'aide pour mes démarches en lien avec la Justice

**Le Point Justice** regroupe sur un même lieu les **permanences gratuites** de :

- **L'avocat conseil** : pour vous informer sur vos droits et obligations, vous expliquer les démarches et procédures judiciaires et vous conseiller.
- **Le conciliateur de justice** : pour vous aider à régler les conflits (problèmes de voisinage, de consommation, de relation avec les administrations...) sans passer par une procédure judiciaire.
- **L'association France victimes 38** : pour vous aider en cas d'agression physique, matérielle ou morale et vous accompagner à l'aide de juristes et de psychologues.

**Pour prendre rendez-vous** (ces permanences ont lieu uniquement sur rendez-vous)

- Présentez-vous au local partagé des Îles de mars, 3 rue Stendhal à Pont de Claix ou contactez ce service au 04 38 92 10 33



MON INTERLOCUTEUR PRINCIPAL :

## L'assurance maladie (CPAM)

Le site Pastel recense tous mes droits en lien avec l'Assurance Maladie et la santé : [www.pastel.cpam-isere.fr](http://www.pastel.cpam-isere.fr)

# SANTÉ

## > Je dois me soigner



**La protection universelle maladie (PUMA)** est la prise en charge de mes frais de santé par l'**Assurance Maladie (CPAM)**.

Je peux en bénéficier si :

- Je travaille et/ou je suis en France de manière stable (au moins 3 mois sans interruption)

J'aurai alors un numéro de sécurité sociale et une carte vitale.

## > Je n'ai pas assez d'argent pour me soigner



**La Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** est une aide de l'**Assurance Maladie** pour payer mes dépenses de santé.

Je peux bénéficier de ce droit gratuitement :

1. Si je bénéficie de la protection universelle maladie (voir ci-dessus)
2. Si mes revenus sont faibles (je suis seul et je touche moins de 10 166 € par an) ou si je bénéficie du RSA

**Si je ne répons pas à ces critères, je peux bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), avec une participation financière mensuelle (8 € pour les moins de 30 ans, 14 € entre 30 et 49 ans, 21 € entre 50 et 59 ans, 25 € entre 60 et 69 ans et 30 € pour les plus de 70 ans).**



Une mutuelle communale sera bientôt proposée aux Pontois, avec des tarifs préférentiels et un accompagnement personnalisé. Plus de renseignements auprès du CCAS de Pont de Claix.

# SANTÉ

## > Je n'arrive pas à me soigner

- Parce que je ne trouve pas de professionnels de santé
- Parce que je peux pas payer le reste à charge de mes soins
- Parce que je ne sais pas faire les démarches en ligne, pour accéder à la CSS par exemple



Le dispositif **Mission Accompagnement Santé** me permet d'être accompagné par des **conseillers de l'Assurance maladie**, soit en appelant le **3646**, soit en le signalant à mon **CCAS**.

## > Je suis en situation irrégulière en France et j'ai besoin de voir un médecin



**L'Aide Médicale d'Etat (AME)** est une prise en charge par l'**Assurance Maladie** d'une partie de mes frais de santé.

Je peux en bénéficier si :

1. Je suis étranger
2. Je suis en France depuis plus de 3 mois
3. Mes revenus sont faibles (Moins de 10 166 € par an pour une personne seule)

## > Je suis malade et je ne peux pas travailler. Le médecin me met en arrêt de travail



**Les indemnités journalières (IJ)** sont versées par l'**Assurance Maladie** pour compenser mon salaire.

- Si j'ai travaillé au moins 150h, dans les 3 mois (90 jours) précédant l'arrêt, il peut durer jusqu'à 6 mois
- Si j'ai travaillé au moins 600h au cours des 12 mois précédant l'arrêt, il peut durer 6 mois et plus

# SANTÉ

> **Je ne peux plus travailler à cause de la dégradation de mon état de santé (par exemple en cas d'accident ou de maladie)**



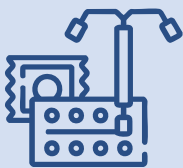
**La pension d'invalidité** peut compenser ma perte de revenu.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai moins de 62 ans
2. Je suis affilié à l'Assurance Maladie depuis au moins 12 mois
3. Ma capacité de travail est réduite et reconnue par un médecin conseil de l'Assurance Maladie

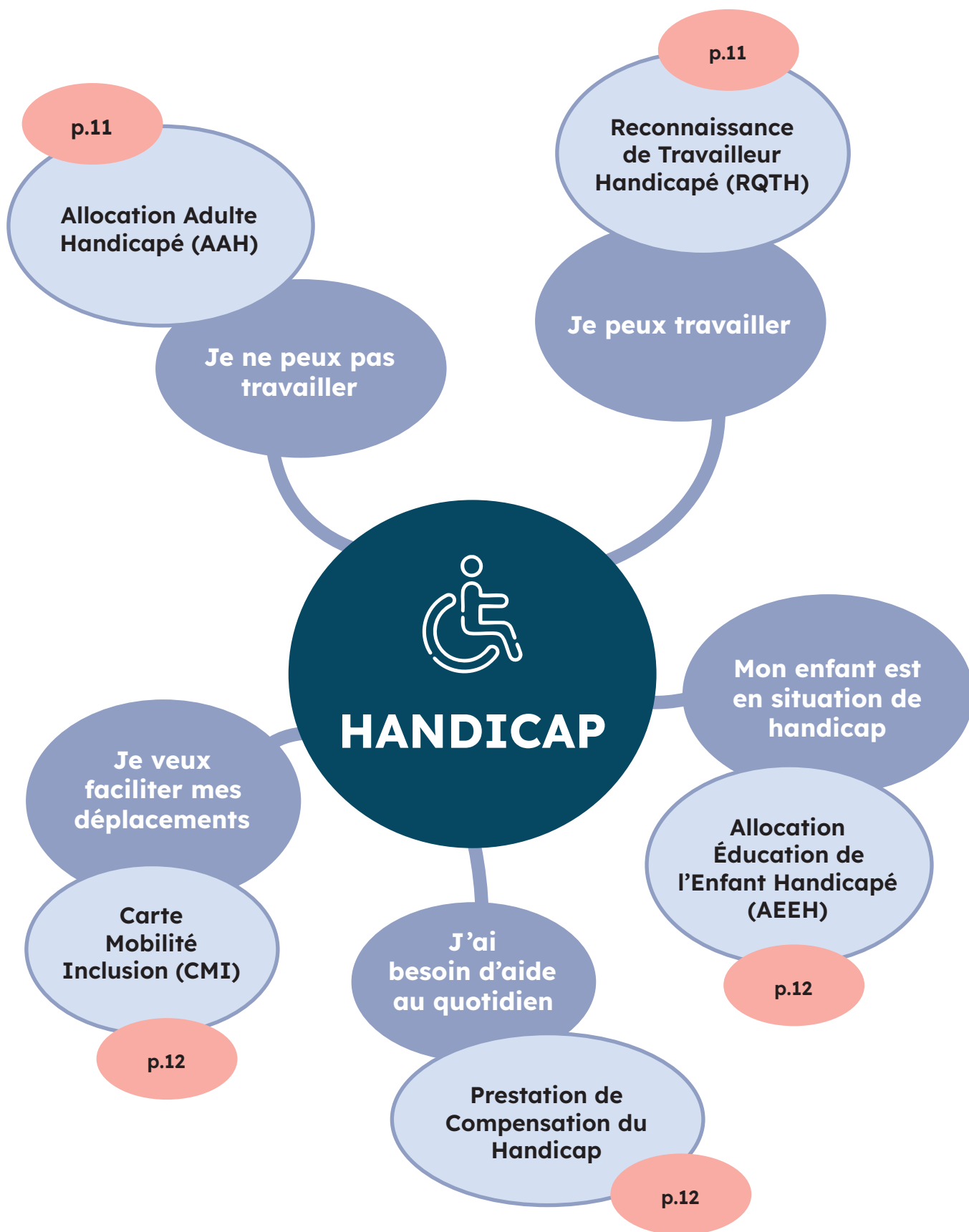
Pour information, il existe **3 catégories** de pension d'invalidité.

> **J'ai des questions sur ma vie affective et sexuelle**



**Le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** de Pont de Claix est un lieu :

- d'écoute et d'accueil,
- d'animation sur les questions relationnelles
- d'animations sur les questions de vie affective et sexuelle
- de consultations gynécologiques
- ouvert à tout le monde



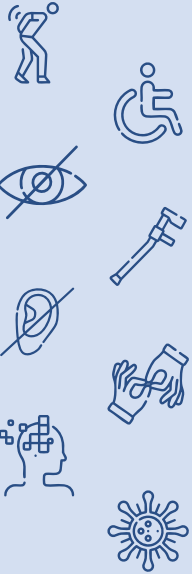
MON INTERLOCUTEUR PRINCIPAL :

**La Maison de l'Autonomie (MDA)**

Le service local de solidarité (SLS) peut également m'aider à remplir mon dossier

# HANDICAP

## > Je suis en situation de handicap et mes ressources sont faibles



**L'AAH est l'Allocation aux adultes handicapés**, c'est une somme d'argent versée si je ne peux pas travailler (ou pas suffisamment) à cause de mon handicap.

Je peux en bénéficier en faisant la demande à la **Maison Départementale de l'autonomie (MDA)** et si :

1. Je vis en France
2. J'ai au moins 20 ans
3. J'ai un taux d'incapacité d'au moins **80%** (mais entre **50 et 79%** et selon certaines conditions, je peux toucher une partie de cette allocation)

## > Je suis en situation de handicap et je peux travailler



**La RQTH est la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé**. Je suis concerné si j'ai besoin d'adaptations pour trouver ou garder un travail. Je peux bénéficier de ce droit en faisant la demande à la **Maison Départementale de l'autonomie (MDA)**.



**Cap Emploi** accompagne les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel

## > Je suis jeune, en situation de handicap et j'ai besoin d'aide pour construire mon projet professionnel



Si j'ai moins de 30 ans, je peux bénéficier du **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** (voir la rubrique Jeune à la page 35).

# HANDICAP

## > Mon enfant est en situation de handicap



Il peut bénéficier d'un accompagnement dans sa scolarisation, de soins et/ou de rééducation.

**L'AAEH est l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.** C'est une somme d'argent versée si mon enfant est en situation de handicap.

Je peux bénéficier de ce droit en faisant la demande à la **MDA** si :

1. Mon enfant a moins de 20 ans
2. Mon enfant vit en France de façon permanente
3. Mon enfant ne gagne pas plus de 971,80€ par mois s'il travaille
4. Mon enfant a un taux d'incapacité d'au moins 50 %

## > J'ai des dépenses en lien avec mon handicap ou celui de mon enfant



**La PCH est la Prestation de compensation du handicap.**

C'est une aide (humaine ou financière) versée si mon handicap ou celui de mon enfant m'empêche de faire des activités importantes du quotidien.

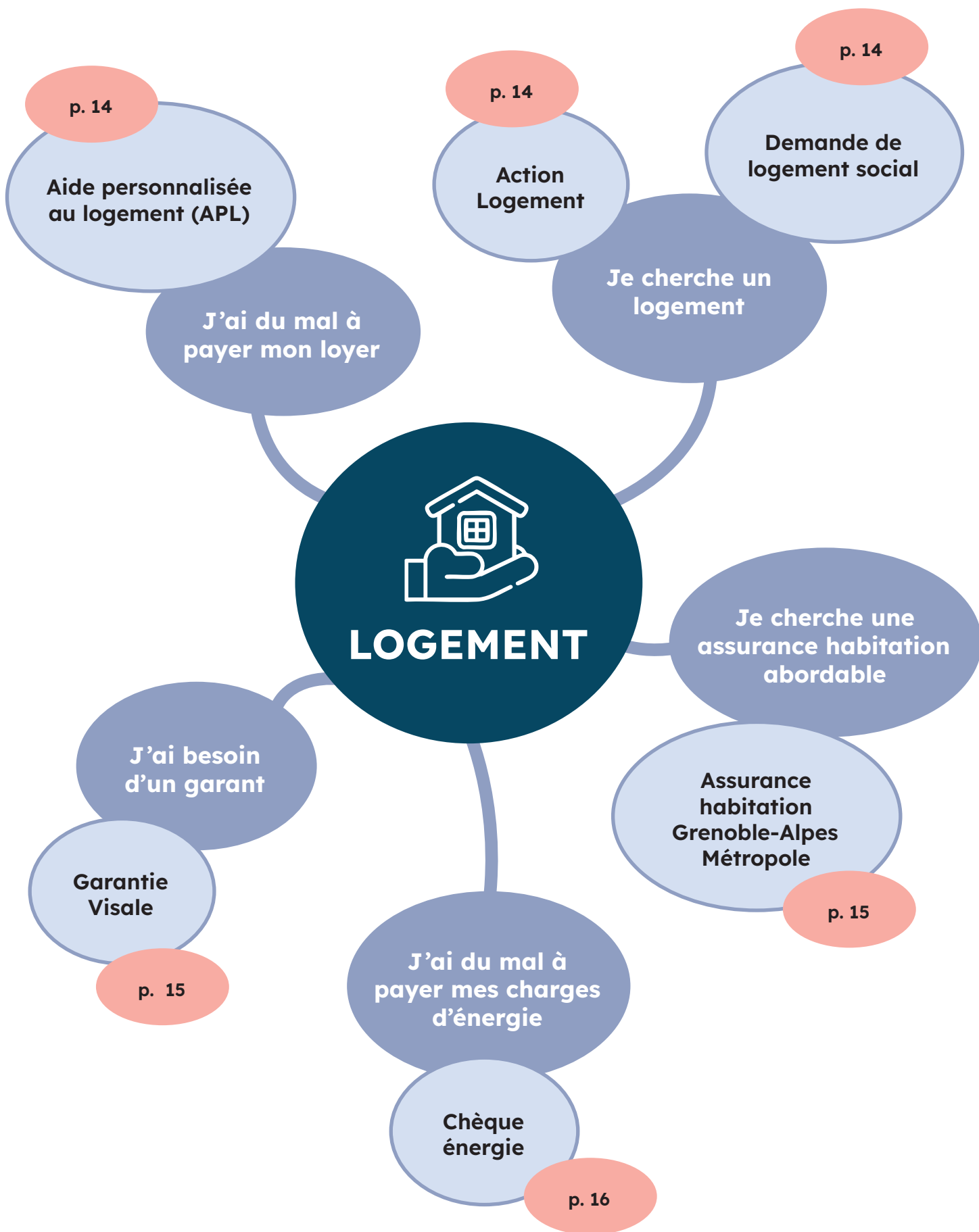
Je peux bénéficier de ce droit en faisant la demande à la **MDA** et si :

1. Je réside en France depuis au moins 3 mois et j'ai un titre de séjour valide
2. J'ai fait la demande avant mes 60 ans
3. Mon enfant a moins de 20 ans et touche l'AAEH (si la demande concerne mon enfant)

## > Je suis en situation de handicap et je veux faciliter mes déplacements



Je peux faire ma demande de **Carte Mobilité Inclusion (CMI)** à la **Maison Départementale de l'autonomie (MDA)** (voir rubrique Transport page 23)



# LOGEMENT

## > Je recherche un logement



Le **logement social** est un logement proposé à un loyer plus bas que les loyers habituels. Il est financé en partie par l'État.

Il s'adresse à différents publics : personnes qui travaillent, retraités, familles, jeunes, etc. Pour en bénéficier, il faut respecter des plafonds de revenus.

Je peux faire une demande de logement social si :

1. Je suis français ou étranger en France de manière stable (avec une carte en cours de validité)
2. Les ressources de mon foyer ne dépassent pas un certain montant
3. Je renouvelle ma demande tous les ans (avec son numéro unique)

La demande se fait sur le site : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Le **CCAS de Pont de Claix (service action sociale et logement)** peut m'aider à créer mon dossier et le modifier si besoin. Je peux prendre rendez-vous ou avoir de l'aide en contactant la permanence téléphonique (lundi de 10h à 11h30, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30).



**Action Logement** peut m'accompagner dans ma recherche de logement si je suis dans une des situations suivantes : salarié dans le privé, demandeur d'emploi, travailleur saisonnier, jeune de moins de 30 ans salarié ou en recherche d'emploi, personne handicapée, étudiant avec une bourse d'État.

Je peux contacter l'agence **Action Logement** au **04 56 24 03 33**

# LOGEMENT

## > J'ai besoin d'un garant



**La garantie Visale** est une caution, proposée par **Action Logement** aux locataires qui n'arrivent pas à trouver de garant.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai entre 18 et 30 ans
2. J'ai plus de 30 ans et :
  - Je suis embauché depuis moins de 6 mois (hors CDI)
  - Je suis en mobilité professionnelle
  - Je gagne moins de 1500 € net par mois
  - J'ai une promesse d'embauche de moins de 3 mois

## > J'ai du mal à payer mon loyer



**L'APL, Aide personnalisée au logement**, est une aide financière versée par la **CAF** qui aide à payer une partie du loyer.

Je peux bénéficier de ce droit si :

1. Je suis locataire (ou sous-locataire sous certaines conditions) sur le territoire français
2. Mes ressources ne dépassent pas un certain plafond (voir simulateur CAF)
3. Je déclare tout changement de situation (ressources, adresse, composition du foyer)

## > J'ai du mal à payer mes charges d'énergie (factures de chauffage, gaz, fioul, électricité, etc.)



**Le chèque énergie** est une aide financière qui permet de m'aider à payer mes factures d'énergies.

Je peux en bénéficier si :

1. Je gagne moins de 11 000 € par an (pour une personne seule)
2. Je réside en France de manière stable et régulière

# LOGEMENT

## > Je cherche une assurance habitation



L'assurance Habitation Grenoble Alpes Métropole est une assurance accessible y compris aux personnes ayant peu de revenus.

Je peux en bénéficier si :

1. Je suis locataire
2. J'habite dans la métropole de Grenoble (en parc privé ou social)
3. Mes revenus ne dépassent pas les plafonds (30 161 € par an pour une personne seule)

Renseignements auprès de la société **VYV** :  
sur le site internet [www.vyv-conseil.fr](http://www.vyv-conseil.fr) ou au **04 11 97 00 05**  
Des permanences seront également organisées au CCAS.

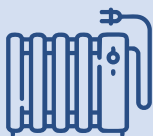
## > Je souhaite faire isoler mon logement



Avec le dispositif "Mur|Mur", la Métropole vous aide financièrement et vous accompagne pour réaliser les travaux de rénovation thermique de votre logement.

Pour être accompagné, contactez un conseiller énergie au **04 76 14 00 10**

## > Ma copropriété se raccorde au chauffage urbain

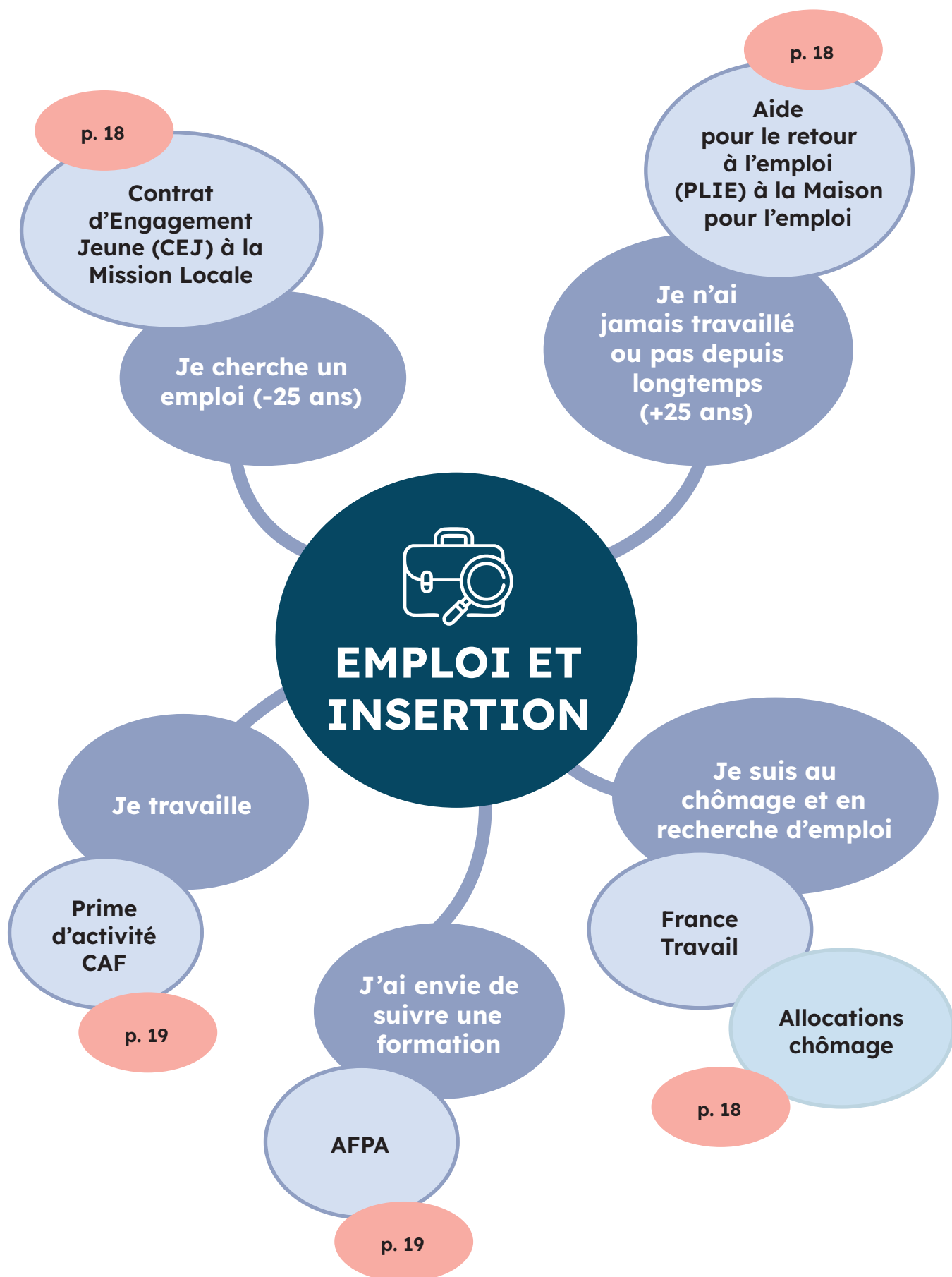


Le **CCAS** de la Ville de Pont de Claix propose une aide qui permet aux propriétaires de **financer une partie des travaux** de raccordement.

Renseignements par téléphone **04 76 29 80 20** ou par mail : [rcu@ville-pontdeclaix.fr](mailto:rcu@ville-pontdeclaix.fr)



PONT DE  
CLAIX



MON INTERLOCUTEUR PRINCIPAL :

**France Travail**

# EMPLOI ET INSERTION

## > J'ai besoin d'aide pour trouver un emploi



Le **conseiller référent de France travail** m'accompagne dans l'élaboration de mon projet professionnel et/ou dans ma recherche d'emploi.

Je peux bénéficier de l'allocation chômage versée par France Travail si :

- J'ai travaillé au moins 130 jours ou 910 heures (environ 6 mois)

## > J'ai moins de 25 ans et je cherche un emploi



Le **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** est un parcours personnalisé, proposé par la **Mission Locale**, pour m'aider à définir mon projet professionnel et trouver un emploi (voir dans la rubrique Jeunes page 35).

## > Je n'ai jamais travaillé ou je n'ai pas travaillé depuis longtemps



Le **Programme local d'insertion et emploi (PLIE)**, proposé à la **Maison pour l'Emploi**, est un accompagnement personnalisé pour me permettre de chercher et de retrouver un emploi, à mon rythme.

Je peux aussi être orienté par une assistante sociale, France Travail ou le PLIE vers l'une de ces deux structures :

- **La Fourmi**, une association à Pont de Claix qui m'aide dans ma recherche d'emploi et mon insertion.
- **Les Ateliers Marianne**, un chantier d'insertion à Pont de Claix avec deux ateliers (mobilier et confection textile), qui propose aussi un accompagnement socio-professionnel et des activités culturelles.

# EMPLOI ET INSERTION

## > Je travaille mais j'ai du mal à finir le mois



**La prime d'activité** est une allocation versée par la CAF, elle m'aide financièrement.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai plus de 18 ans
2. J'habite en France de façon stable
3. Je travaille depuis plus de 3 mois **OU** je suis indemnisé au titre du chômage partiel/technique

## > Je recherche une formation



**L'AFPA** est un centre de formation pour adultes qui propose majoritairement des formations dans le bâtiment et le secteur tertiaire c'est-à-dire les métiers de services : comptabilité, ressources humaines, services à la personne, etc.

## > J'ai des problèmes qui m'empêchent de trouver un emploi ou de suivre une formation



**L'AFPA** a des actions pour les publics qui ont besoin de plus de soutien, par exemple un accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap ou encore le dispositif **Passer'elles** pour aider les femmes en situation de monoparentalité.

**L'AFPA** a aussi un Village des solutions composé de nombreux partenaires pour aider à réduire les freins à la formation et l'emploi, avec par exemple une agence d'intérim, une association qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales, une recyclerie, etc.



**L'AFPA** possède quelques places d'hébergement pour les personnes qui y sont formées



# EXCLUSION ET PRÉCARITÉ

## > Je n'ai pas de ressources



**Le Revenu de solidarité active (RSA)** est une allocation versée par la **CAF**, qui m'assure un minimum de revenu pour vivre.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai 25 ans ou plus
2. Je suis en France de manière stable (j'habite en France au moins neuf mois dans l'année)
3. J'ai touché moins de 607 € les trois mois précédant ma demande

Il peut être demandé d'avoir 15 heures d'activités par semaine pour en bénéficier, à voir avec son référent RSA du département.

Le **RSA majoré** permet d'avoir droit au RSA en ayant **moins de 25 ans**.

Je peux en bénéficier si :

1. Je suis un parent isolé (célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve) ayant des enfants à charge, ou femme enceinte ne vivant pas en couple de manière déclarée et permanente et ne partageant pas ses ressources)
2. Je suis en France de manière stable (j'habite en France au moins neuf mois dans l'année)



Le département accompagne les bénéficiaires du RSA pour les aider dans leur insertion sociale et professionnelle

## > Je suis sans logement



Je peux dormir à l'abri dans un **Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**. Je peux en bénéficier si j'appelle le **Samu social** au **115**.

**Le Samu social** peut également me prendre en charge si je dois fuir de chez moi car je suis victime de violences conjugales.

# EXCLUSION ET PRÉCARITÉ

## > J'ai des difficultés pour manger car je n'ai pas assez de ressources



**Les distributions alimentaires** me permettent de manger gratuitement et/ou pour peu cher.

Je peux me rendre :

- au **Secours Populaire** (9 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix), ouvert les lundis et vendredis de 13h30 à 16h30
- aux **Restos du Coeur** (1 allée du Limousin à Échirolles), ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- à l'association **La Ruche-Secours Catholique** (2 rue Stendhal à Pont de Claix)

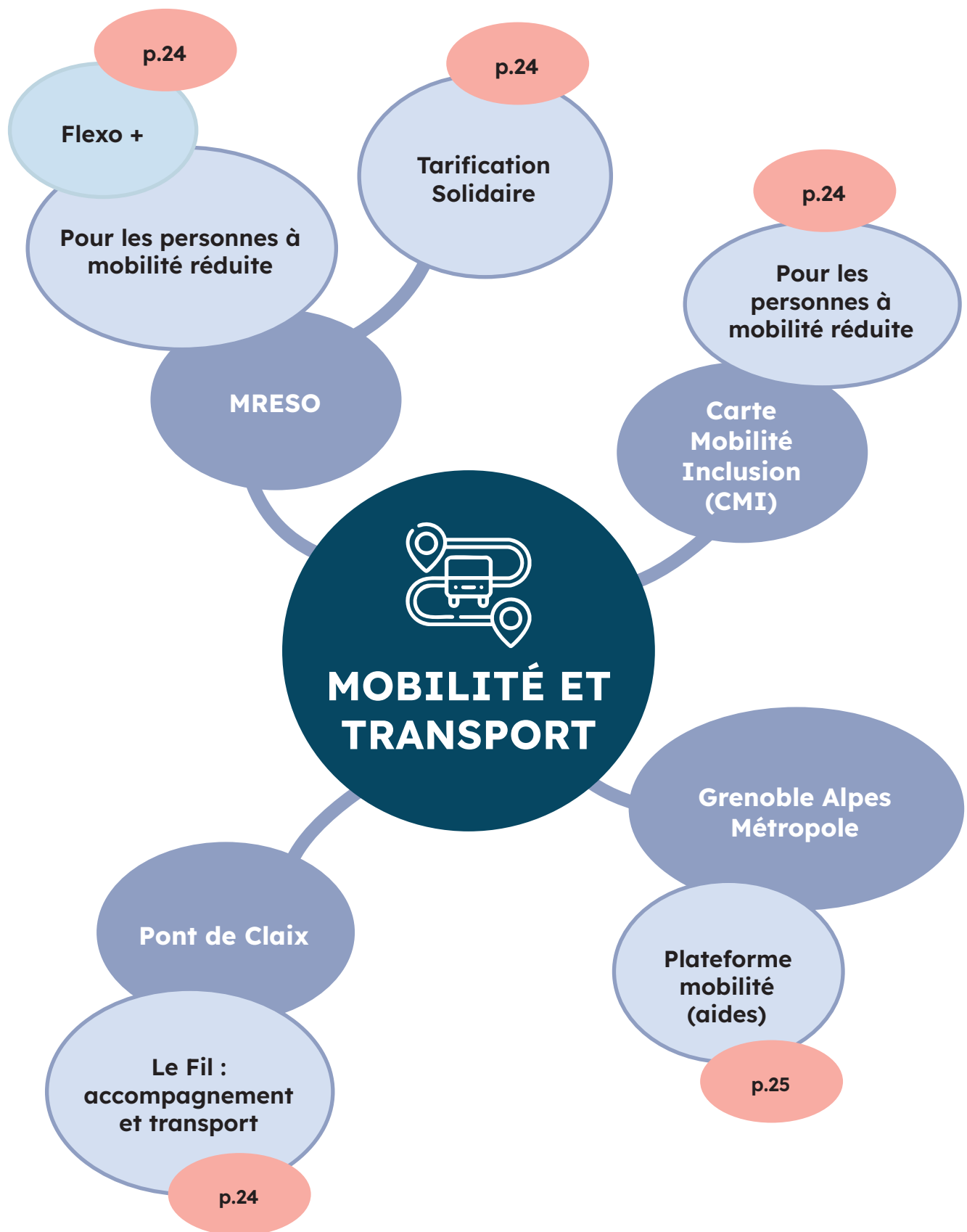
**Episol** est une épicerie mobile solidaire qui permet d'avoir des tarifs réduits en fonction du quotient familial.

- Aucune prescription n'est nécessaire, venir avec un justificatif de la CAF ou l'avis d'imposition suffit
- Créneau de vente le mercredi après-midi de 15h30 à 17h30 place Michel Couëtoux à Pont de Claix



Je suis dans une situation compliquée, je peux demander de l'aide :

- au Service Local de Solidarité (SLS)
- au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



# MOBILITÉ ET TRANSPORTS

## > J'ai besoin de me déplacer



**MRESO** me permet de me déplacer en bus, tram et car dans la métropole de Grenoble et dans les secteurs du Grésivaudan et du Voironnais. Je peux aussi utiliser les parkings relais, situés près de certains arrêts.

- **Si j'ai peu de revenus**, je peux bénéficier de la tarification solidaire. Il s'agit d'un **abonnement moins cher**, calculé selon mon quotient familial CAF



Si je n'ai pas de quotient familial CAF, je dois aller au CCAS pour faire ma demande

- **Si je suis en situation de handicap** et que cela m'empêche d'utiliser les transports en commun, je peux faire appel au service **Flexo + PMR**

## > J'ai des difficultés à me déplacer



La **plateforme mobilité** de Grenoble-Alpes Métropole m'aide à être plus autonome (passer le permis de conduire ou le permis moto, apprendre à faire du vélo, comprendre les transports en communs, etc.) par le biais de formation et d'un accompagnement personnalisé.

Je peux en bénéficier si :

1. Je suis habitant d'une commune de la métropole grenobloise
2. Je suis inscrit en formation ou en recherche d'emploi / je suis orienté par un conseiller

# MOBILITÉ ET TRANSPORTS

## > J'ai des difficultés liées à mon âge ou à mon handicap



La **CMI** est la **Carte mobilité inclusion**. Elle est proposée par la **Maison départementale de l'autonomie**.

Il en existe 3, selon mes besoins :

- Une carte "**Stationnement**", pour me garer sur les places réservées aux personnes en situation de handicap
- Une carte "**Priorité**" pour éviter les files d'attentes ou avoir une place assise
- Une carte "**Invalidité**", qui donne les mêmes avantages que la "Priorité" mais aussi des réductions dans les transports et des avantages fiscaux

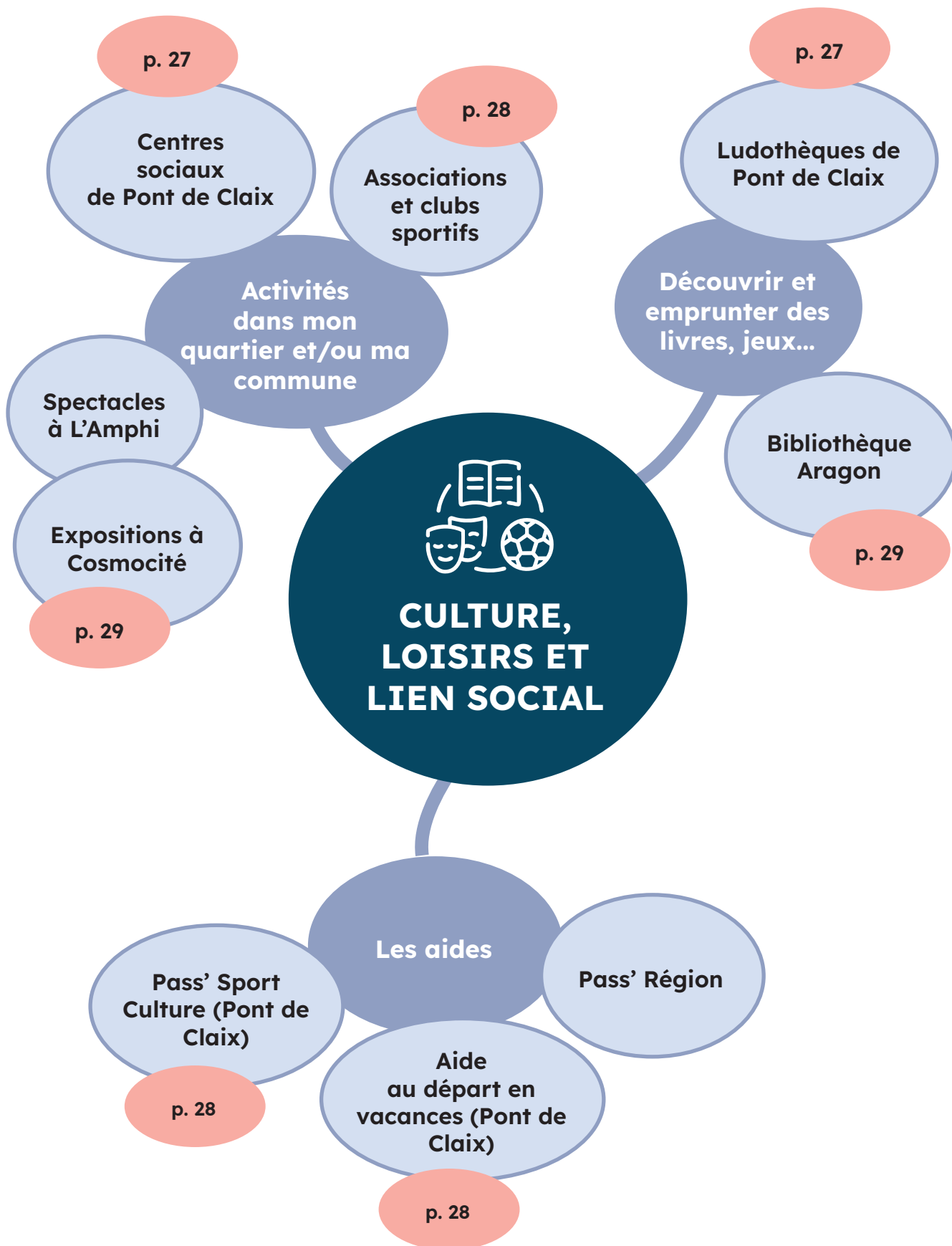


**Le Fil** est un service d'accompagnement payant proposé par la **mairie de Pont de Claix** pour tout type d'activité (courses, visites médicales, etc).



Je peux en bénéficier si :

- J'ai **plus de 60 ans** et/ou je suis en **situation de handicap**
- Je réserve au **04 76 29 80 22**



# CULTURE, LOISIRS ET LIEN SOCIAL

## > Je veux rencontrer des personnes et faire des activités dans mon quartier et/ou dans ma commune



**Les centres sociaux de Pont de Claix** proposent des activités comme des petit-déjeuners, des ateliers numériques, des ateliers créatifs...

Les habitants proposent et organisent des ateliers et des projets. Chacun peut participer et apporter ses idées.

### **Centre social Jean Moulin**

Cour de l'école Jean Moulin  
Rue de la fraternité, Pont de Claix

### **Centre social Irène Joliot-Curie**

27 avenue Antoine Girard, Pont de Claix

## > Je veux découvrir et/ou emprunter des jeux



**Les ludothèques de Pont de Claix** proposent des jeux de cartes, de société, de construction et plein d'autres, pour tous les âges (enfants et adultes), à découvrir sur place ou à emprunter pour jouer à la maison.

### **Ludothèque Jean Moulin**

Centre Social Jean Moulin

### **Ludothèque Irène Joliot-Curie**

Centre social Irène Joliot-Curie

# CULTURE, LOISIRS ET LIEN SOCIAL

## > Je veux faire une activité sportive ou artistique

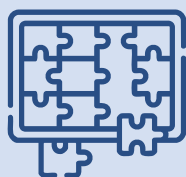


Il existe plus de **80 clubs sportifs et associations** à Pont de Claix qui peuvent proposer des activités.

Je peux me renseigner :

1. À la Maison des associations (29 av. du Maquis de l'Oisans)
2. Dans l'annuaire des associations sur le site internet de la Ville de Pont de Claix : [www.pontdeclaix.fr/annuaire-association](http://www.pontdeclaix.fr/annuaire-association)

## > Je veux inscrire mon enfant pour un loisir



**Le Pass' sport culture**, fourni par la **Ville de Pont de Claix**, permet à chaque enfant de bénéficier d'une prise en charge de 40 € pour l'adhésion à un club ou une association. Il contient aussi une entrée au centre aquatique Flottibulle et une place pour un spectacle à l'Amphi avec un parent.



Je peux en bénéficier si :

1. J'habite Pont de Claix
2. Mon enfant est scolarisé en maternelle ou en primaire

## > Je veux partir en vacances avec mon enfant



**L'aide aux vacances**, proposée par la **Ville de Pont de Claix** permet de prendre en charge une partie des frais d'hébergement (auprès de professionnels comme des campings ou des hôtels) ou de transport.



# CULTURE, LOISIRS ET LIEN SOCIAL

Pour en bénéficier, il faut :

1. Remplir le dossier et l'attestation à la fin du séjour et les apporter au **CCAS de Pont de Claix** avec les justificatifs
2. Que l'enfant pontois parte avec au moins un de ses parents

> **Je veux consulter des livres, BD, magazines, journaux, DVD, etc.**



Je peux aller à la **Bibliothèque Aragon**, place Michel Couëtoux à Pont de Claix. L'inscription est gratuite et donne aussi accès :

- À l'ensemble des documents du réseau SITPI (qui comprend les bibliothèques de Fontaine, Échirolles, Saint-Martin-d'Hères), sur réservation
- À une bibliothèque numérique, la Numothèque Grenoble-Alpes



**Si je ne peux pas me déplacer**, je peux bénéficier du service de portage de livres à domicile, un service gratuit.  
Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la bibliothèque au **04 76 29 80 95**

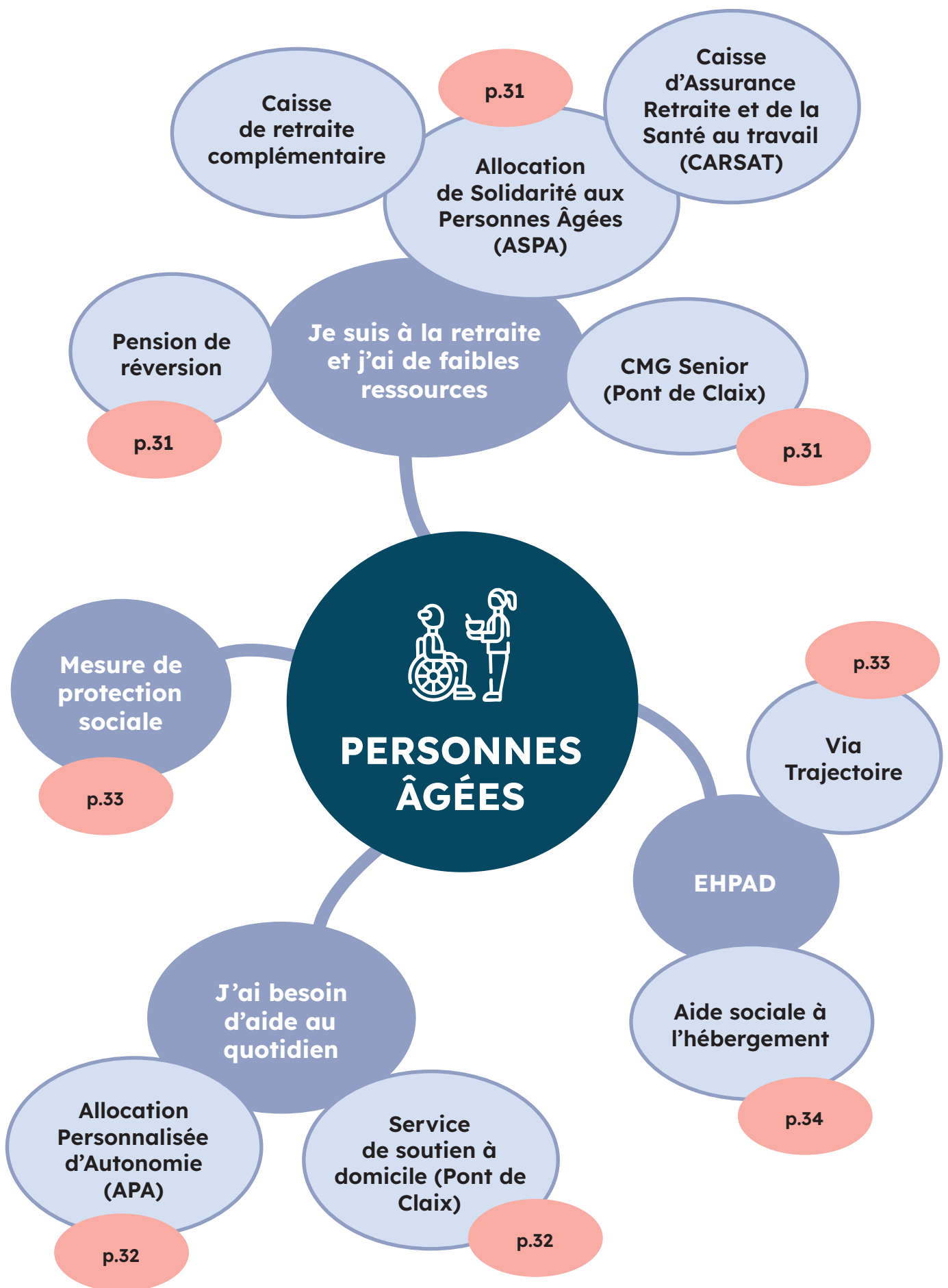
> **Je veux voir des spectacles et des expositions**



- Le centre de sciences Cosmocité propose des expositions sur les sciences de la terre et de l'univers.
- L'Amphi propose des spectacles (humour, théâtre, marionnettes, etc.).

Des tarifs réduits sont proposés :

- **Cosmocité** : étudiants (- de 26 ans), allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap.
- **L'Amphi** : jeunes, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux et personnes accompagnant des enfants.



# PERSONNES ÂGÉES

## > Je suis à la retraite et j'ai des ressources faibles



**L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai 65 ans et plus (ou 62 ans si je suis reconnu inapte au travail ou si je bénéficie d'une retraite anticipée pour inaptitude)
2. Je touche moins de 1 000 € par mois
3. Je vis en France (plus de 9 mois dans l'année)

Je peux me renseigner auprès de ma caisse de retraite (**CNAV, CARSAT ou MSA**).

## > J'ai de faibles revenus et mon époux(se) est décédé(e)



**La pension de réversion** est une pension qui peut être perçue suite au décès de mon époux(se) ou ex-époux(se).

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai au moins 55 ans
2. J'ai été mariée à la personne décédée

Des conditions s'appliquent selon le statut professionnel de mon époux(se) et mes ressources. Je peux me renseigner auprès de ma **caisse de retraite**.

## > Je suis habitant(e) de Pont de Claix et mes revenus sont trop faibles



**Le Complément Minimum Garanti Senior (CMG S)** est une aide financière mensuelle.

# PERSONNES ÂGÉES

Je peux en bénéficier en faisant ma demande au **CCAS** et si :

1. J'ai au moins 60 ans
2. Je vis à Pont de Claix depuis au moins 3 mois
3. J'ai des ressources en dessous de 918 € par mois (pour une personne seule)

## > J'ai besoin d'aide dans mon quotidien



**Le service de soutien à domicile de Pont de Claix** propose pour les personnes âgées un service de restauration, du portage de repas, un accompagnement aux déplacements ou encore une téléalarme...

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai au moins 60 ans
2. Je vis à Pont de Claix

## > J'ai besoin d'aide à mon domicile au quotidien



**L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est une prestation accordée aux retraités pour les aider à payer des aides à domicile pour leur permettre de rester chez eux (auxiliaire de vie, téléalarme, portage de repas, etc).

Je peux bénéficier de ce droit en faisant la demande à la **Maison départementale de l'autonomie (MDA)** et si :

1. J'ai 60 ans et plus
2. J'ai besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante



Je peux bénéficier de la **Carte mobilité inclusion (CMI, voir page 23)** en remplissant le formulaire de l'APA

# PERSONNES ÂGÉES

## > Je n'arrive plus à prendre de décisions importantes et j'ai besoin d'aide



Une **mesure de protection sociale ou juridique** désigne une tierce personne pour m'aider dans mes décisions. Cette mesure se demande auprès d'un tribunal et me protège.

Je peux en bénéficier si j'ai besoin d'être représenté de manière continue dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de mes facultés mentales ou physiques.

## > Je ne peux plus rester chez moi, je veux une place dans une structure (EHPAD, résidence autonomie, accueil de jour)



**Via Trajectoire** est un **service en ligne** qui permet d'identifier facilement les établissements et services capables de prendre en charge mon projet d'hébergement.

Je peux bénéficier d'un hébergement en **EHPAD** si :

1. J'ai au moins 60 ans
2. J'ai besoin de soins et d'aide pour faire des actes de la vie quotidienne (par exemple se laver, prendre ses repas).

# PERSONNES ÂGÉES

## > J'ai des faibles revenus pour payer mon hébergement en EHPAD ou en résidence autonomie



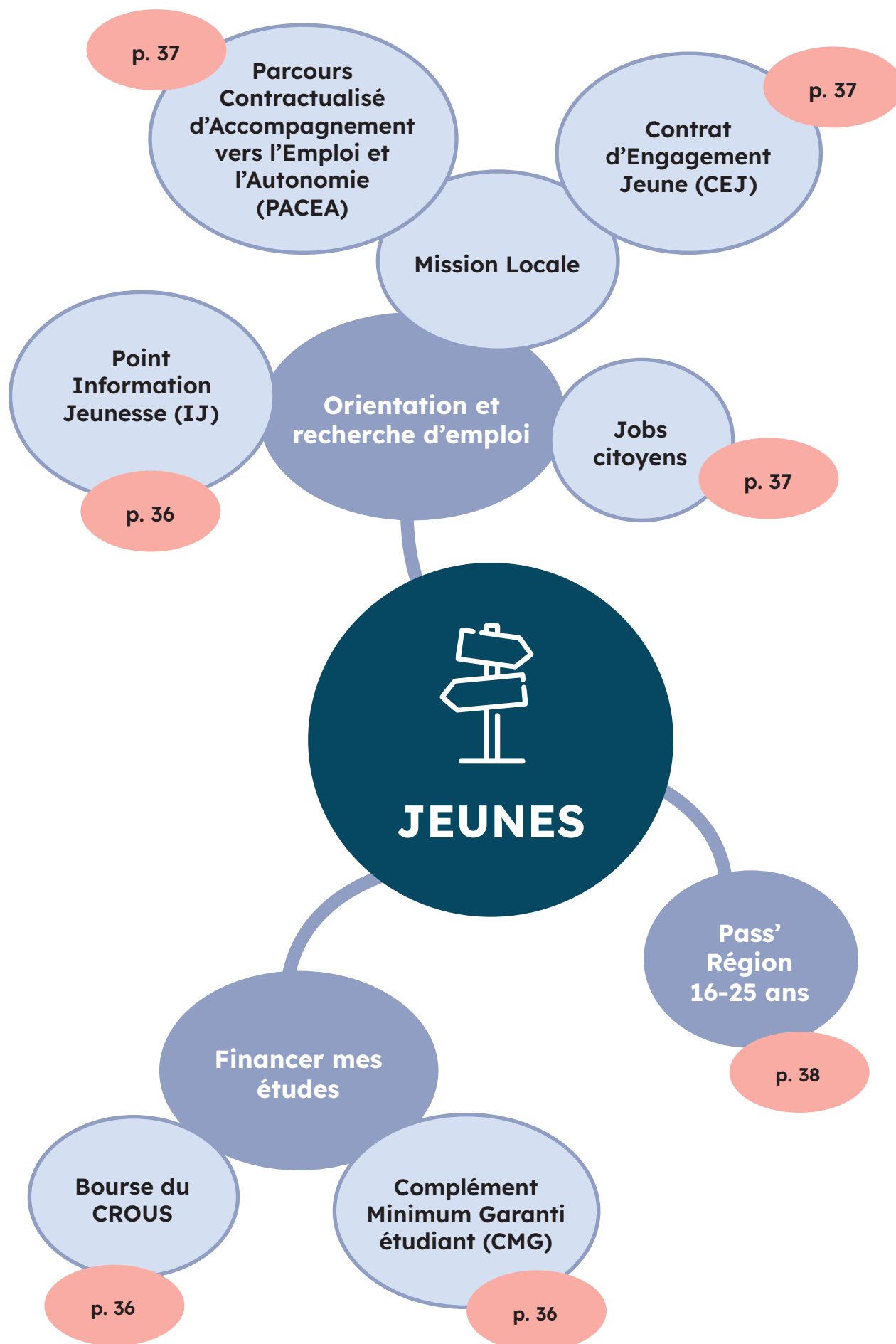
**L'aide sociale à l'hébergement** sert à payer tout ou une partie des frais d'hébergement que facture l'établissement (EHPAD, résidence autonomie).

Je peux bénéficier en faisant ma demande au **CCAS** et si :

1. J'ai au moins 65 ans
2. Je vis en France de façon stable et régulière
3. Mes ressources sont inférieures aux frais d'hébergement facturés par l'établissement.



L'aide est récupérable sur la succession (voir avec l'assistante sociale du **CCAS**)



# JEUNES

## > J'ai besoin d'aide pour financer mes études



Le **CROUS** propose une **bourse d'enseignement supérieur**, accordée aux étudiants, sur critères sociaux.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai moins de 28 ans
2. Je suis en études supérieures
3. Je suis inscrit en formation initiale en France ou dans un autre pays de l'Union européenne
4. L'établissement est un établissement d'enseignement public ou privé habilité à recevoir des étudiants boursiers.
5. Les ressources de mes parents ne dépassent pas un certain plafond



Si je ne suis pas rattaché au foyer fiscal de mes parents, les conditions de ressources ne sont pas les mêmes. Le CROUS peut me renseigner.



Le **Complément minimum garanti étudiant (CMG)** est une aide financière mensuelle du **CCAS de Pont de Claix**, versée en complément de la bourse du **CROUS**.



PONT DE  
CLAIX

Pour en bénéficier, je dois :

1. Être boursier du CROUS (échelon 4 à 7)
2. Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en formation initiale (ou être formation continue mais en étant âgé de moins de 30 ans)
3. Être assidu (présent en cours et aux examens)
4. Vivre à Pont de Claix depuis au moins 3 mois (ou être rattaché fiscalement à mes parents habitant à Pont de Claix)
5. Avoir un compte en banque

# JEUNES

## > Je cherche un premier job



**Les jobs citoyens** sont un programme de la **Ville de Pont de Claix** qui me permet d'avoir une première expérience professionnelle.



Je peux en bénéficier si j'ai entre 16 et 18 ans.

## > J'ai besoin d'aide pour mon orientation



**Le Contrat d'engagement jeune (CEJ)** est un programme intensif d'accompagnement individuel (minimum 15 à 20 heures par semaine) pour m'aider à définir un projet professionnel et à trouver un emploi ou une formation.

Je peux en bénéficier (pendant 1 an maximum) si :

1. J'ai entre 16 et 25 ans
2. Je n'ai pas d'emploi, de formation ou de projet professionnel défini
3. Je fais ma demande à la **Mission Locale**



**Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)** est un contrat plus souple avec un accompagnement progressif dans l'insertion professionnelle (création d'activité, parrainage, service civique, formation professionnelle, alternance, etc.).

Je peux en bénéficier (pendant 2 ans) si :

1. J'ai entre 16 et 25 ans
2. Je suis prêt à m'engager dans un contrat réciproque avec la Mission Locale
3. Je fais ma demande à la **Mission Locale**

Sous certaines conditions et de façon ponctuelle, il est aussi possible de bénéficier d'une **allocation**.

# JEUNES

## > J'ai besoin de m'acheter des manuels scolaires, un premier équipement professionnel, etc.



**Le Pass' Région**, proposé par la **région Auvergne-Rhône-Alpes**, permet de bénéficier d'aides et de réductions pour accéder à la culture, aux loisirs, au sport, pour passer le permis de conduire ou encore pour acheter de l'équipement professionnel...

Je peux en bénéficier si :

1. J'habite dans la région Auvergne Rhône Alpes
2. J'ai entre 16 ans et 25 ans
3. Je suis scolarisé dans un lycée ou un centre de formation d'apprentis

## > Je souhaite m'informer et/ou j'ai besoin d'un coup de main pour mes projets



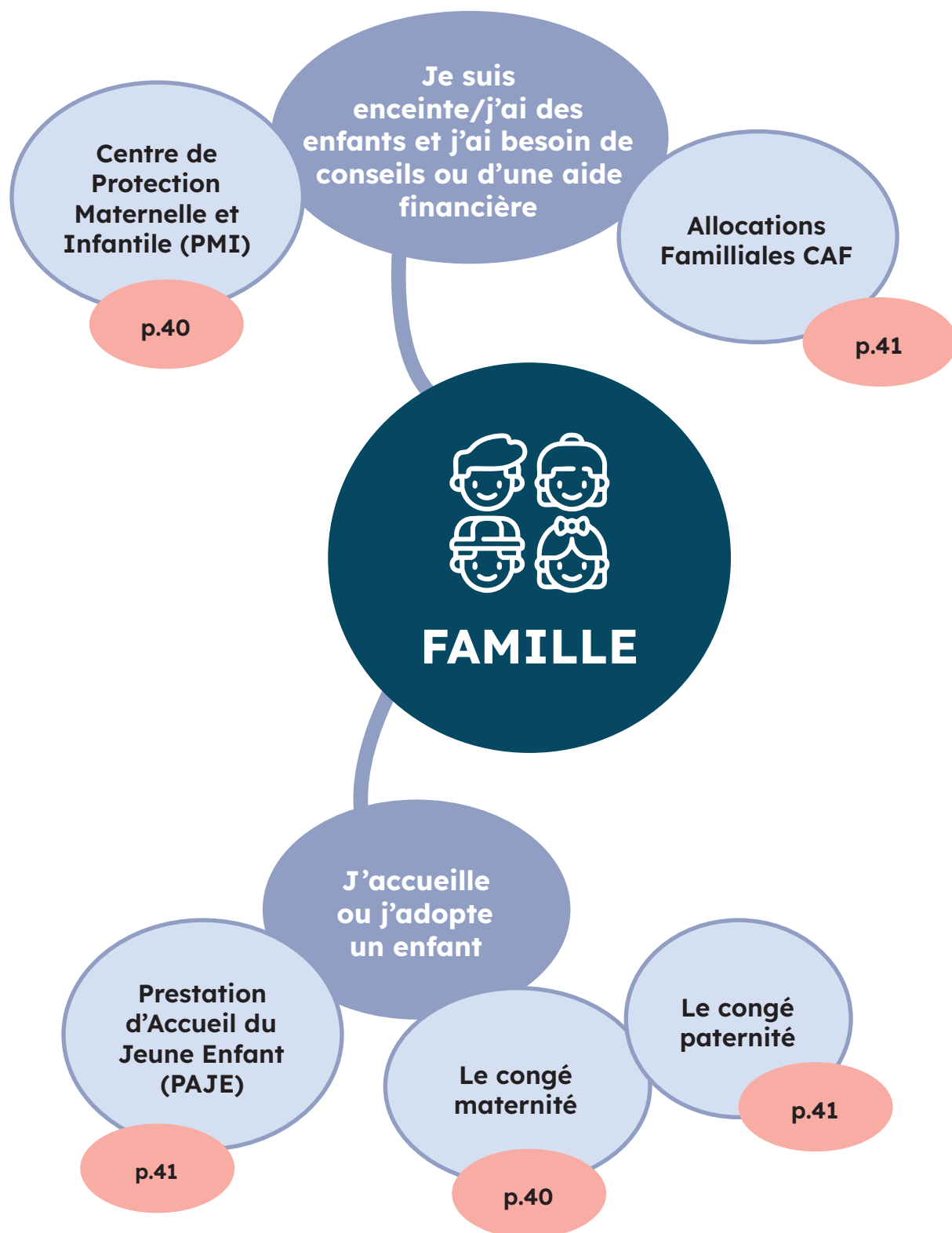
**Le Point information jeunesse (PIJ)** (pour les 15-18 ans) peut :

- Répondre à mes questions et m'aider sur plusieurs sujets : l'orientation scolaire, la recherche d'un emploi, mes projets (comme les échanges à l'étranger, les bourses, les jobs citoyens etc.)
- Me tenir informé des actualités de la commune (événements)



**La bourse à projet** peut m'aider à réaliser mon projet et m'accompagner depuis mes idées jusqu'à leur réalisation.

- Je peux en bénéficier si je suis âgé de 16 à 25 ans.
- Je peux la demander auprès du Point information jeunesse (IJ).



# FAMILLE

## > Je suis enceinte ou j'ai un enfant de moins de 6 ans et j'ai besoin d'aide, de conseils ou d'accompagnement



**Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** sont des services de santé publique gérés par les départements. Je peux m'y rendre gratuitement pour avoir des soins ou un suivi de santé si je suis enceinte ou pour mon bébé.

Je peux aussi poser des questions à des professionnels (médecins, sage-femme, infirmier(e)s et auxiliaires de puériculture, etc) et participer à des ateliers avec d'autres parents.

## > Je suis enceinte



**Le congé maternité** me permet de préparer l'arrivée de mon enfant avant l'accouchement et de rester avec lui durant ses premières semaines.

Pour une grossesse classique, la durée totale du congé est de **16 semaines** (6 semaines avant mon accouchement et 10 semaines après).

Je peux renoncer à une partie de ce congé, mais je dois obligatoirement cesser de travailler au moins 8 semaines, dont 6 après l'accouchement.

Mon employeur transmet une attestation à l'**Assurance Maladie**.



L'Assurance maladie propose un simulateur pour estimer le montant des indemnités que je vais toucher pendant mon congé maternité :

[www.ameli.fr/assure/simulateur-maternite-paternite](http://www.ameli.fr/assure/simulateur-maternite-paternite)

# FAMILLE

## > Ma conjointe attend un enfant



**Le congé paternité** d'accueil de l'enfant me permet d'avoir un congé de 25 jours pour m'occuper de mon enfant ou de celui de ma conjointe.

Je peux en bénéficier si :

- Je suis salarié peu importe mon contrat de travail (CDD, CDI, contrat temporaire)

C'est mon employeur qui devra faire la démarche auprès de l'**Assurance Maladie**. Ne pas hésiter à solliciter l'Assurance Maladie en cas de besoin.

## > J'accueille ou j'adopte un enfant



**La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** est une allocation financière de la **CAF** qui me soutient dans l'éducation de mon enfant (y compris en cas d'adoption).

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai un enfant à ma charge de moins de 3 ans.
2. Mes revenus sont inférieurs à un certain plafond que je peux calculer via le simulateur de la **CAF** (caf.fr)

## > J'ai deux enfants ou plus



**Les allocations familiales** sont une allocation financière versée par la **CAF** qui m'aide dans les dépenses liées à l'éducation de mes enfants.

Je peux en bénéficier si :

1. J'ai au moins deux enfants à charge
2. Mes enfants ont moins de 20 ans

L'allocation est calculée en fonction de mes ressources et du nombre d'enfants à charge



Les allocations familiales sont cumulables avec les autres prestations de la **CAF**.

Je peux faire la **simulation** de mes droits sur le thème de la famille sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

# SIMULER VOS DROITS

Je peux avoir de nombreux renseignements et simuler mes droits sur les sites suivants :

- **[www.mes-aides.gouv.fr](http://www.mes-aides.gouv.fr)**
- **[www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr)** pour les 15-30 ans
- **[www.caf.fr](http://www.caf.fr)** pour les aides publiques au logement, la prime d'activité, le RSA, la prestation d'accueil du jeune enfant
- **[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)** pour les congés maternité ou paternité, la complémentaire santé solidaire
- **[www.pastel.cpam-isere.fr](http://www.pastel.cpam-isere.fr)** pour tous mes droits en lien avec l'Assurance Maladie et la santé

# ANNUAIRE

## > Service social

**Service Local de Solidarité (SLS)**  
14 Rue Mozart CS 10070  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 57 38 44 00

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**  
27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 80 20

## > Aide juridique

**Pimms (Maison France Services)**  
3 Rue Stendhal  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 38 92 10 33

## > Santé

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**  
2 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 36 46

**Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)**  
2<sup>e</sup> étage du Centre communal d'action sociale (CCAS)  
27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 38 75 10 20

## > Handicap

**Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)**  
15 avenue Doyen Louis Weil  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 38 12 48 48

## > Logement

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**  
3 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 32 30

**Action Logement**  
24 avenue Doyen Louis Weil  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 56 24 03 33

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**  
27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 38 75 10 20

**Site pour le chèque énergie :**  
[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

**Site pour le logement social :**  
[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

## > Emploi et insertion

**Agence France Travail**  
1 avenue du Marechal Juin  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 3949

**Maison pour l'emploi**  
Place Winsen Luhe  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 57 04 35 50

**Mission Locale** (située à la Maison pour l'emploi)  
Place Winsen Luhe  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 57 04 35 50

**AFPA**

38 Avenue Victor Hugo  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 09 72 72 39 36

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

3 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 32 30

**La Fourmi**

17 Place du 8 Mai 1945  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 98 84 99

**Ateliers Marianne**

14 rue Aristide Bergès  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 99 99 60

**> Exclusion et précarité****Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

3 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 32 30

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 80 20

**Service Local de Solidarité (SLS)**

14 Rue Mozart CS 10070  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 57 38 44 00

**Secours Catholique, antenne La ruche**

2 rue Stendhal  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 99 77 64

**Secours Populaire**

9 avenue du Maquis de l'Oisans  
38800 Pont de Claix

**Episol**

Place Michel Couëtoux  
38800 Pont de Claix

**Samu Social - CHRS**

Tél. : 115

**> Mobilité et transports****Flexo**

Tél. : 04 76 20 66 33

**Agence de mobilité Grand'place,**  
arrêt de tram ou bus Grand'place

**Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)**

15 avenue Doyen Louis Weil  
38000 Grenoble  
Tél. : 04 38 12 48 48

**Site de la Plateforme mobilité :**

[www.emploi.grenoblealpesmetropole.fr/46-plateforme-mobilite.htm](http://www.emploi.grenoblealpesmetropole.fr/46-plateforme-mobilite.htm)

**> Culture, loisirs et lien social****Point Accueil citoyen (PAC)**

4 avenue Joséphine Baker  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 80 00

**Maison des associations**

29 avenue Maquis de l'Oisans  
38800 Pont de Claix

**Bibliothèque Aragon**

Place Michel Couëtoux  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 80 95

## **Centres Sociaux et ludothèques :**

- Jean Moulin  
Rue de la Fraternité  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 86 60
- Irène Joliot-Curie  
27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 86 40

## **Cosmocité**

85 cours Saint André  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 80 42 34 34

## **L'Amphi**

Place Michel Couëtoux  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 99 83 77

## **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 38 75 10 20

## **> Personnes âgées**

### **Caisse d'assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)**

8/10 rue Doyen Louis Weil Europole  
38000 Grenoble  
Tél. : 09 71 10 39 60

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 38 75 10 20

### **Tribunal (juge des tutelles)**

Téléphone : 3039 ou 08 05 04 04 04

### **Site pour mon hébergement**

[www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr)

## **> Jeunes**

### **Point Information Jeunesse (IJ)**

27 avenue Joséphine Baker  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 76 29 80 54

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

27 avenue Antoine Girard  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 38 75 10 20

### **CROUS - service des bourses**

80, allée Ampère  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
Tél : 09 72 59 65 65

### **Mission Locale**

(située à la Maison pour l'emploi)  
Place Winsen Luhe  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 57 04 35 50

### **Pass'Région**

Tél. : 04 86 27 98 50

## **> Famille**

### **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

3 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 32 30

### **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

2 rue des Alliés  
38100 Grenoble  
Tél. : 36 46

### **Protection Maternelle et Infantile (PMI) au Service Local de Solidarité (SLS)**

14 Rue Mozart CS 10070  
38800 Pont de Claix  
Tél. : 04 57 38 44 00

# GLOSSAIRE

**AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés

**AEEH** : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

**AME** : Aide Médicale d'État

**APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie

**APL** : Aide Personnalisée au Logement

**ASPA** : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

**CAF** : Caisses d'Allocations Familiales

**CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

**CEJ** : Contrat d'Engagement Jeune

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CMG S** ou **CMG E** : Complément Minimum Garanti Senior ou Etudiant

**CMI** : Carte Mobilité Inclusion

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPEF** : Centre de Planification et d'Éducation Familiale

**CSS** ou **C2S** : Complémentaire Santé Solidaire

**EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

**IJ** : Indemnités Journalières

**MDA** : Maison Départementale de l'Autonomie

**PACEA** : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

**PAJE** : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**PIJ** : Point Information Jeunesse

**PLIE** : Plan Local d'Insertion par l'Emploi

**PMI** : Protection Maternelle et Infantile

**PUMA** : Protection Universelle Maladie

**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SLS** : Service Local de Solidarité



# UN GUIDE POUR ACCÉDER AUX DROITS SOCIAUX

Les droits sociaux sont les **droits qui permettent à tous de vivre avec dignité et de participer à la société** : accès à l'alimentation, à la santé, à la justice, à l'éducation, au logement, à la protection sociale. S'il sont garantis par la Constitution, en pratique il est parfois difficile de connaître les aides que l'on peut demander et de savoir à qui s'adresser

Ce livret a pour objectif de **lister l'ensemble des droits sociaux des Pontois**. Il comporte :

- **Des rubriques pour chaque besoin** (santé, famille, loisirs, handicap, logement, etc)
- **Un annuaire** avec les adresses et numéros de téléphone utiles
- **Le tout dans un langage accessible à tous.**

Il a été créé par **les agents du CCAS de Pont de Claix**, en lien avec l'ensemble des organisations chargées des droits sociaux (Assurance Maladie, Caisse d'allocations familiales, etc.)



La version que vous tenez entre les mains date de **septembre 2025**. Les informations fournies peuvent être amenées à changer dans les mois qui viennent. Ce guide sera donc régulièrement remis à jour.

Vous pouvez accéder à une version numérique et régulièrement actualisée sur le site de la Ville de Pont de Claix :

